



# Le Conseil en Energie Partagé



## L'Alec au service des petites collectivités

Un conseil en énergie complet et personnalisé, basé sur la méthodologie de l'Ademe, pour :

- **Gérer** l'énergie et l'eau par un suivi des factures,
- **Réduire** les consommations et améliorer le confort,
- **Accompagner** la commune dans ses projets de rénovation et/ou construction pour optimiser les choix,
- **Animer** des actions d'information et de sensibilisation.

## Un service neutre et indépendant pour accompagner les politiques énergétiques

Face aux défis énergétique et climatique et à la prise de conscience des enjeux environnementaux, les collectivités ont un rôle d'**exemplarité** à jouer.

**Réactif**, proche des élus et en constante **coopération** avec les différents services de la commune, le conseiller aide à la mise en place d'une politique énergétique maîtrisée.



## Un outil simple qui s'inscrit dans la durée

L'Alec propose à ses communes adhérentes de **partager les compétences d'un économe de flux**. L'intégration de cette ressource au sein des équipes communales permet d'agir afin de réduire consommations et dépenses énergétiques.

Le conseiller accompagne votre **stratégie à long terme** et vous permet de faire des **choix judicieux** pour l'avenir de votre commune. En rénovation comme en neuf, il intervient dans les phases de préparation et de réalisation de vos projets.

## Témoignages...

“ Le CEP est une démarche objective et réaliste qui nous a permis de mieux connaître notre patrimoine et d'orienter notre politique énergétique en ciblant les priorités.

M. Gillé, adjoint à la mairie de Podensac (2 550 habitants) et conseiller général.

“ Grâce à des actions simples telles que les optimisations tarifaires, nous avons économisé plus de 3 500 € dès la première année sans aucun investissement.

Mme Jullien, chargée de mission Agenda 21 à la CDC de l'Estuaire (11 communes ; territoire engagé TEPOS).

“ L'accompagnement de l'Alec pour la mise en place d'un nouveau contrat d'exploitation chauffage, intégrant des objectifs de performance énergétique, nous a permis de réduire de 20% nos consommations tout en renouvelant notre parc.

M. Boneta, directeur des services généraux à la mairie de Saint-Loubès (8 070 habitants).



# Le Conseil en Energie Partagé

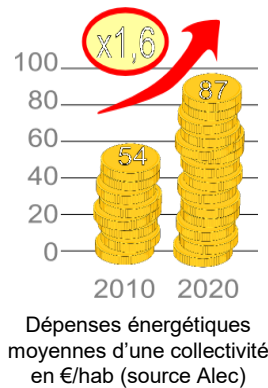
## Un service sur-mesure

Le conseiller **adapte ses missions** en fonction des demandes spécifiques de chaque collectivité : analyses technico-économiques en amont des projets, cahiers des charges, études énergétiques complémentaires, campagnes de mesure (températures, caméra thermique, puissances...), recherche de subventions...

## Un gisement d'économies important

La dépense énergétique représente, en moyenne, plus de **6% du budget de fonctionnement des collectivités**. Les grands postes de consommation concernent principalement les bâtiments, l'éclairage public et les véhicules.

Face à l'augmentation du prix des énergies, la **maîtrise des consommations** devient un enjeu majeur pour les collectivités.



## Témoignages...

“ Outre les économies réalisées, le CEP nous a permis de bénéficier d'une **ingénierie** indispensable que les petites communes ne possèdent pas.

*M. Plisson, député, président de la CDC de l'Estuaire et maire de Saint-Caprais-de-Blaye (570 habitants).*

“ Tout au long de la démarche CEP, le conseiller nous a orienté sur les choix des matériaux et la mise en œuvre, ainsi que sur la valorisation des **Certificats d'Economie d'Energie**.

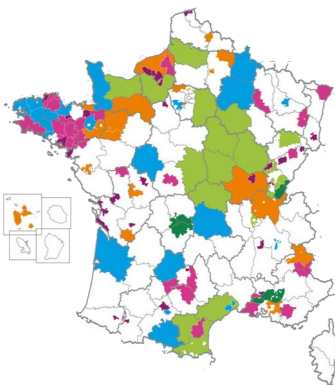
*Mme Martin-Chadourne, adjointe à la mairie de Branne (1 270 habitants).*

“ Le conseiller CEP nous a d'abord orienté sur des travaux d'isolation puis sur l'utilisation des **énergies renouvelables**, avec la mise en place d'un réseau de chaleur bois-énergie alimentant nos bâtiments communaux. Nous avons ainsi **diminué de 50% notre facture de chauffage** (9 000 €/an), tout en supprimant notre dépendance aux énergies fossiles.

*M. Imbert, maire de Générac (580 habitants).*

## L'appui et les compétences d'un réseau national

130 structures porteuses en 2013 (source Ademe)



## Un dispositif qui s'autofinance sur les économies qu'il génère

Le service CEP est cofinancé par les membres fondateurs de l'Alec. La subvention restant à la charge de la collectivité adhérente est en moyenne inférieure à **1 €/hab/an**.

Sachant que des actions simples sur votre patrimoine, nécessitant peu ou pas d'investissement, peuvent permettre d'**économiser jusqu'à 3 €/hab/an**, le coût du service peut être rapidement compensé par les économies qu'il génère.

Les actions réalisées permettent en plus, dans certains cas, de bénéficier du rachat des Certificats d'Economie d'Energie (prime à l'investissement sur des opérations performantes).

Soutenue par :